

AFFAIRE N° 4

OUVERTURE d'un CREDIT SUPPLEMENTAIRE de 450.000 frs au chap.1
Art. 2 du budget du Bureau de Bienfaisance (Exercice 1953)

Le Président donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 11 Août 1953

Madame,

Messieurs,

Au chapitre I - article 2 (Secours alimentaires aux Indigents) du Budget de bienfaisance de 1953, le crédit de 1.800.331 frs a été constaté insuffisant.

Comme il existe au compte administratif de l'exercice précédent un excédent de recettes de: 640.406 francs, je vous demande de bien vouloir voter l'ouverture d'un crédit de 450.000 francs qui sera porté en addition à cet article afin de permettre les dépenses à effectuer pour les mois de septembre et Octobre 1953.

Cette opération sera régularisée au prochain budget supplémentaire./.

Le Président de la D.S.,
Signé: R. DE VILLECOURT.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
pour la somme de 250.000 frs
à Denis le 3 septembre 1953
P. le Préfet et par délégation
le secrétaire général
Signé: R. Petit